



Se retrouver, se souvenir, s'entraider

Amicale nationale des fusiliers marins et commandos

Conseil d'administration

Procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2024

Le conseil d'administration de l'ANFMC, convoqué par le président national, Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ, s'est tenu le vendredi 11 octobre 2024 à partir de 18h00 à la scène Vauban, 7 rue Vanderghote - 59820 GRAVELINES

Le président souhaite la bienvenue aux membres du conseil et les remercie de leur participation. La séance est ouverte à 18h04.

Participation :

Bureau national	Président	Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ	Présent
	Vice-président	Antonio CIMINNA	Excusé, pouvoir transmis
	Vice-président (sortant)	Philippe SIERRA	Excusé, pouvoir transmis
	Secrétaire	Patrick JOSIEN	Présent
	Trésorier	Richard LIS	Présent
	Vice-chancelier	Jean Pierre MONMASSON	Présent
Présidents de sections	Aquitaine	Erick POINEAU	Excusé, pouvoir transmis
	Brest	Antonio CIMINNA	Excusé, pouvoir transmis
	Est	Michel FRID	Excusé, pouvoir transmis
	Lorient	Sylvain LEULIET,	Présent
	Paris	Pascal HOCQ	Présent
	Toulon	Philippe RAGAIN	Présent
Invités	Est	Claude GIBOULOT	Présent
	Brest	Francis DUBOIS	Présent

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du CA du 28 février 2024.

- Le Procès-verbal du CA du 28 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Intervention du Président National

- Le Président national remercie le bureau national d'avoir fait le déplacement.
- Le constat est fait du faible nombre de participants à ce congrès, de l'ordre d'une petite soixantaine, dû très probablement à l'éloignement de Gravelines et aux coûts de déplacements associés.
- Le débat s'engage sur le lieu du congrès en région parisienne. Sont évoqués : la genèse du congrès à Gravelines, l'impossibilité de l'organiser le 6 juin 2024 en Normandie à cause des cérémonies du 80^{ème} anniversaire du DDay, son organisation peu propice en région parisienne compte tenu du petit nombre de lieux représentatifs des fusiliers marins à l'exception de Laffaux, de Gravelines et Paris (qui présente le désavantage d'être cher).
- La section de Lorient précise que la plus grande partie des membres présents aux activités organisées par la section privilégient les activités de cohésion.
- Le président rappelle que nous sommes tenus de faire une assemblée générale par an pour approuver les comptes annuels. La question de la formule en visioconférence, comme cela a pu se faire lors de la période Covid19, peut être une piste de réflexion.
- Le conseil s'étonne de l'absence parfois répétée
 - de présidents de section, ou de leur vice-président en leur absence, aux conseils d'administration et AG de l'Amicale nationale où sont censés être traités les questions relatives à la stratégie, à l'organisation et au fonctionnement de l'association.
 - de porte-drapeaux de section avec leur emblème.

Le président fait remarquer que l'accession au statut d'intérêt général de l'Amicale devrait faciliter les déplacements individuels dorénavant beaucoup moins coûteux.

Il ajoute qu'il va traiter ce point et qu'il reviendra vers le conseil au plus tôt.

- Le président rappelle que le prochain congrès 2025 sera organisé par la section de Brest.
- La section de Lorient se positionne pour le congrès suivant en 2026.

3. Intervention des sections

Aquitaine	Pas de question
Brest	Pas de question
Est	<p>1/Je pense que nous reparlerons de l'organisation de la Cérémonie du 6 juin, qui à mes yeux n'a pas été une grande réussite, ce qui est fait est fait. Un grand Merci à Paul Henri sans lui j'aurais joué sur la touche.</p> <ul style="list-style-type: none">➤ L'organisation des cérémonies des 80 ans des débarquements a été confiée à la Mission Libération dirigée par un général de l'armée de terre. En janvier nous avons communiqué que nous serions entre 180 et 200 membres, pas de réponse ; un deuxième message lui a été adressé en février suivi d'une nouvelle relance à laquelle il a nous été répondu que notre demande était prise en compte à hauteur de 12 places. Fort heureusement, lors des cérémonies organisées en mai en Italie en présence de Madame Patricia Mirallès, Antonio a pu faire part de notre très grande surprise à la Ministre.

Nous avons alors obtenu 20 places de plus. Au final, cela est moins bien que ce que nous avons demandé au départ mais mieux que ce que l'on nous réservait initialement. Le président rappelle que cette cérémonie du 6 juin à Omaha était une cérémonie internationale avec priorité aux pays étrangers. La récupération des places fut parfois très difficile jusqu'au dernier jour. Elle a nécessité pour Michel, comme pour quelques autres, des interventions directes vers le général...

Sylvain fait remarquer que dans le même créneau de temps, l'Amicale a été très présente lors des cérémonies organisées à Ouistreham et dans la région, ce qui est bien naturel.

2/ Mon constat pour ma 1^{ère} année de Présidence section EST.

L'engagement de nos adhérents dans les cérémonies pose un grave problème de plus en plus de défection. L'âge et la santé y sont pour beaucoup, les déplacements minimum 150 km, la section EST très vaste. Pour se rendre à une cérémonie, la section Est ne peut apporter une aide substantielle au remboursement des frais occasionnés.

Le découpage de la région est une bonne chose, secteur Moselle et Meurthe et Moselle et Vosges un représentant- secteur Alsace et territoire de Belfort un représentant – secteur Dijon un représentant- secteur Saône et Loire le Président et son porte drapeau.

Un gros problème de cohésion, le secteur ne s'y prête pas beaucoup – distance trop importante – des groupes se sont formés et adhérent de moins en moins à nos valeurs d'Amicalistes. EX : Repas de cohésion très difficile pour entretenir les contacts entre nous. Je comprends pourquoi les anciens présidents ne faisaient que les cérémonies.

- L'issue, pour des sections à larges et grands territoires est de nommer des délégués départementaux, déchargeant ainsi le président, animant le territoire et créant des noyaux de fusiliers marins et commandos appelés à se développer sous leur impulsion.

3/ Le nombre de Fusiliers Marins et Commandos se rarifie dans notre secteur EST. L'âge moyen d'adhérents est de 80 ans, leur état de santé ne leur permettent plus de participer à nos cérémonies. Pour compenser ce manque d'effectif :

Serait-il possible d'enregistrer comme **membre sympathisant** un marin de carrière ayant la croix du combattant ? , n'ayant pas la certification CODS, ce qui permettrait de grandir nos rangs lors des cérémonies patriotiques. Il porterait le béret bleu nuit avec le nouvel insigne Marine nationale.

- Il est répondu que l'amicale n'accueille pas de personnes dans le but d'augmenter ses effectifs. Il est rappelé ensuite que, conformément à nos statuts, les membres sympathisants sont des personnes qui adhèrent à nos valeurs.
- Il est demandé que la décision d'accueillir un sympathisant, comme un membre bienfaiteur ne relève pas du conseil d'administration mais revienne aux bureaux de section qui sont les mieux placés pour en juger. La décision est validée par le conseil qui vote en faveur d'une modification des statuts assemblée générale exceptionnelle, le 12 octobre.

4/ Demande concernant notre chancelier : une personne que j'ai très bien connue dans les années 1971-1974, un infirmier hors pair infatigable, toujours volontaire dans les missions : Jean-Claude DEYMES QM1 Infirmier qui a passé 2 années au PC commandement du Commando Jaubert, ayant fait son stage para en 1971, n'a jamais pu faire le stage commando, car toujours pris sur le terrain ou à l'infirmerie du groupement pour s'occuper des petits bobos. De ce fait, il n'est pas numéroté ! ne pourrait-on pas lui attribuer exceptionnellement un numéro, Ma demande est peut-être un peu osée mais sachant ce qu'a accompli ce QM1 durant son affectation aux commandos, ayant participé à tous les entraînements en Corse, en Afrique...

- Il est rappelé par le président que l'octroi du béret vert avec badge commando est du ressort de l'école des fusiliers marins pour les seuls marins ayant suivi et réussi le stage commando réussi le stage commando, et d'Alfusco pour l'octroi

	de béret vert avec insigne commando à titre exceptionnel.
Lorient	<p>1/ Proposition de nomination de Monsieur Alain Carpier comme membre d'honneur dans la section</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ A la suite de la présentation faite par Sylvain Leuliet, le conseil émet un avis favorable <p>2/ Concernant notamment Ouistreham, nous n'avons pas de contact avec les municipalités pour avoir des places à certaines cérémonies, repas...</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le secrétaire national précise qu'il a des contacts directs avec Ouistreham et Colleville et qu'il suffit que les sections concernées lui fassent part raisonnablement à l'avance de leurs demandes.

Paris	<p>1/ Lien avec la flottille de réserve Marine de Paris</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le commandant de la FRM de Paris, le CF ® Marc Bessette, est à la recherche de réservistes. Il a fait part de son intérêt pour les membres de l'amicale, qui représentent un vivier non seulement à Paris mais également dans les autres départements. Le commandant de la FRM de Paris suggère que Pascal centralise toutes les demandes de volontariat et lui transmette. Le secrétaire national fait observer que pour les PMM, l'amicale ne peut pas se substituer aux chefs de centre. Il indique par ailleurs qu'il est rentré en contact avec lui pour lui proposer des jeunes, sans aucune réponse de sa part. Le secrétaire national rappelle qu'un responsable d'unité peut toujours proposer à une APER des candidatures mais que la procédure normale est qu'un volontaire réserviste annonce sa candidature sur : https://www.reservistes.defense.gouv.fr. Ensuite il devra consulter les offres des APER et se positionner sur un poste répondant à ses compétences, sans occulter les aptitudes médicales qui sont vérifiées par un médecin militaire. <p>2/ Présences au Yacht Club de Paris</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Il est observé un nombre de plus en plus important de personnes présentes au pot qui suit la cérémonie (PMM, SNU, Anglais, Brick et dague...) de sorte que les participants sont aujourd'hui très voire trop serrés. Il est décidé de mieux cadrer le nombre de participants l'an prochain. <p>2/ Délégué régional de Normandie dépendant de la section de Paris : Port du béret vert avec badge BOA lors de nos cérémonies et lors de cérémonies extérieures, à la suite d'une autorisation qui lui « aurait » été donnée par Gérard Wille lors d'une cérémonie particulière à la mémoire de Léon Gautier.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le secrétaire national lui a répondu que le port du béret vert lors des cérémonies de l'amicale se fait conformément à notre règlement intérieur Nota : Le port du béret vert avec insigne BOA n'y est pas traité. ➤ Un membre qui porte un béret vert non autorisé par notre règlement intérieur ou par une décision du conseil ne peut prétendre représenter l'amicale lors de cérémonies extérieures. ➤ Il est demandé de récupérer ses états de service pour ensuite statuer sur son cas. ➤ Le président national contactera le CC Gérard Wille pour connaître les tenants et aboutissants de cette affaire.
Toulon	Pas de question

4. Intervention du président

1/ Fin de mandat

- Le président national nous informe qu'il va se présenter pour une année supplémentaire dans son poste.

2/ Dossier d'intérêt général

- Nous avons été reconnu d'intérêt général sur décision RI 2024-134 / DDFP du Val de Marne / DAJ du 30 septembre 2024.
- Il reste à faire un modèle de déclaration pour les abandons de frais de déplacements et un modèle de reçu fiscal en reprenant ceux existant.
- Il est décidé que, pour simplifier les choses, les justificatifs individuels (factures, tickets de péage, billets de train...) sont conservés par les intéressés (copies transmises à la section sur demande seulement).
- Les dons abandonnés ou non doivent apparaître dans les comptabilités (à préciser).

5. Situation des effectifs à fin 2023 et sujets divers (intervention du secrétaire)

○ Points sur les effectifs par sections

- Le tableau général récapitulatif, ci-après, démontre une situation stable de nos effectifs ce qui n'est pas le cas de beaucoup d'autres amicales ou associations.

	TT 2017	TT 2018	TT 2019	TT2020	TT2021	TT 2022	TT 2023	T 2024 au 11/10/2024	Ecart 2023 2024
Exercices									
Nb Membres Titulaires	1101	1118	1118	1219	1214	1195	1283	1273	-10
Nb Membres associés	53	65	71	0	68	73	73	83	10
Nb Membres d'honneur	4	11	9	2	6	6	5	6	1
Nb Membres bienfaiteurs	13	11	10	2	11	10	10	4	-6
Nb Membres Sympathisants	88	93	102	6	80	87	97	103	6
Nombres de Membres	1259	1298	1310	1229	1379	1371	1468	1469	1
Nb d'Adhésions	81	76	94	3	56	91	107	109	2
Mutations	2	2	0	0	1	5	9	3	-6
Nb Membres DCD	39	34	36	43	51	44	29	19	-10
Nb Membres démissionnaires	7	34	28	0	8	7	9	4	-5
Nb Membres radiés	9	17	10	0	15	36	54	7	-47
Nombre total de Mb sortants	55	85	74	43	74	87	92	33	-59
Défférentiel	26	-9	20	-40	-18	4	15	72	57
Veuves	66	75	77	86	74	83	68	82	14
Effectifs sans veuves	1193	1223	1233	1143	1305	1288	1402	1366	-36

6. Intervention du trésorier

○ Situation de la trésorerie nationale

- Le rapport financier présenté par le trésorier est voté à l'unanimité. Il est joint en annexe.

7. Questions particulières

1/Dossier relatif au matériel de l'équipe souvenir

- Il convient de rechercher des donateurs/sponsors car le dossier qui avait été soutenu par l'ancienne secrétaire d'Etat nécessite une procédure administrative trop lourde. Un courrier va être envoyé par le président vers Monsieur Bolloré.
- La chancellerie rappelle que 75 dossiers 2023-2024 ont été constitués et que cela a un coût. Pour l'instant, c'est la section de Lorient qui a assumé ces coûts (timbres, recommandés etc...) pour une somme d'environ 200€. La chancellerie travaillant pour toutes les sections, et pour décharger la section de Lorient de ces coûts, il est décidé que le bureau national fera un chèque à la section de Lorient.

2/Congrès 2025 à Brest
 Le programme transmis par Antonio figure ci-dessous

CHRONOLOGIE DU CONGRES NATIONAL DE L'AMICALE NATIONALE DES FUSILIERS MARINS ET COMMANDOS A BREST du 16 mai au 18 mai 2025			
	HORAIRE	LIEU	ACTIVITES
Vendredi 16 mai	15h00	Cercle OM Espace Océan	Accueil des participants. • Enregistrement des participants au Congrès. • Délivrance du badge Récupération clés des chambres Hébergement réglé par les congressistes
	17h30	Salle Astrolabe Le Relecq-Kerhuon	Conseil d'administration (tenue de ville)
	19h00	Apéritif de bienvenue sur terrasse (tenue de ville)	
	20h00	Dîner sous forme de buffet. (tenue de ville) Salle Astrolabe Le Relecq-Kerhuon réglé par les congressistes	
Samedi 17 mai	09h30	Église	Messe du souvenir
	11h00	Place de la Liberté Brest	Cérémonie de dépôt de gerbes Monument aux morts, (tenue amicaliste avec veste, béret vert ou bleu, insignes complets de décorations)
	12h30	Mairie de Brest	Caquettele déjeuner
	15h00	Visite du Musée de la Marine	
	15h30	Assemblée Générale en Salle de conférence (tenue amicaliste), A l'issue de l'AG, Brest	
	19h30	Dîner de gala avec apéritif servi à table (tenue de soirée). Accueil et placement à l'entrée de la salle. Cabaret canotier Prestation. (réglé par les congressistes)	
	22h00	Soirée dansante Cabaret canotier	
	02h00	Clôture de la soirée. Cabaret canotier	
Dimanche 18 mai	10h00	Visite et déjeuner à Océanopolis Déjeuner (réglé par les congressistes)	

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt le CA à 19h22

Villers-Bretonneux, le 18 octobre 2024

Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ
 Président de l'ANFMC

Secrétaire national de l'ANFMC
 Rapporteur de la réunion

Signé Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ

Signé Patrick JOSIEN

Annexe – Bilan financier 2023

AMICALE NATIONALE DES FUSILIERS MARINS ET COMMANDOS

COMPTE DE RESULTAT - EXERCICE 2023 - COMPTABILITE COURANTE			
DEBIT		CREDIT	
Cotisation à la FAMMAC (300x5,50 € =1650 €)	1 650,00 €	cotisations des sections	5 420,00 €
cotisation à la "Flamme sous l'Arc de Triomphe"	200,00 €		
cotisation à la FNAP	180,00 €		
Gerbe ARC DE TRIOMPHE	290,00 €		
Gerbe MOULIN DE LAFFAUX	129,50 €		
Gerbe LARGENTIERES	150,00 €		
Gerbe POINTE SAINT MATHIEU	65,00 €		
Gerbe ABBEVILLE	100,00 €		
Gerbe obsèques QM Fusilier Marin Clément ELARD	70,00 €		
Fanion BREST	150,00 €		
pipers 51st HD Arc de Triomphe	100,00 €		
participation CN - Congrès Toulon	2 200,00 €	intérêts comptes sur livrets	804,67 €
part Caisse Nat - billets d'avion Antonio CIMMINA - Italie	99,17 €		
3 repas LES AMANDIERS NANTERRE CA du 28/02/2023	105,00 €		
gestion du site Web National - Jean-Christophe ROUXEL 2023	200,00 €		
frais de tenue de compte	100,20 €		
Total des dépenses	5 788,87 €	Total des recettes	6 024,67 €
excédent	235,80 €	déficit	0,00 €
TOTAUX	6 024,67 €	TOTAUX	6 024,67 €

BILAN AU 31-12-2023			
ACTIF		PASSIF	
2 - IMMOBILISATIONS	- €	1 - CAPITAUX	22 010,60 €
		capital	21 774,80 €
		résultat de l'exercice 2023 – EXCEDENT	235,80 €
3-STOCKS	- €		
	- €		
4 - COMPTES DE TIERS	- €	4 - COMPTES DE TIERS	- €
5 - COMPTES FINANCIERS	22 010,60 €		
livret crédit mutuel	21 104,67 €		
compte courant Crédit Mutuel	905,93 €		
TOTAUX	22 010,60 €	TOTAUX	22 010,60 €

ANNEXE DU COMPTE DE RESULTAT ET DU BILAN EXERCICE 2023		
--	--	--

détail des cotisations 2023 et du reliquat 2022 :		
section de Lorient	(1425+1000)	2 425,00 €
section de Toulon	(1240+350)	1 590,00 €
section de Paris		585,00 €
section de l'Est	(110+300)	410,00 €
section de Brest		410,00 €
section Aquitaine (chèque arrivé trop tard)		0,00 €
		5 420,00 €

INTERETS DU COMPTE SUR LIVRET 604,67 €

COTISATIONS		
FAMMAC : 300 adhérents à 5,50 €		1 650,00 €
Flamme sous l'Arc de Triomphe : 1000 adhérents		200,00 €
FNAP : 800 adhérents parachutistes		180,00 €
		2 030,00 €

GERBES		
gerbe Arc de Triomphe + 4 bouquets enfants le 28/02/2023 (230 € - 60 €)		290,00 €
gerbe Pointe St Mathieu 13 mai 2023		65,00 €
gerbe Abbeville le 27 mai 2023		100,00 €
gerbe LARGENTIERES		150,00 €
gerbe Moulin de Laffaux		129,50 €
gerbe obsèques QM Fusilier Clément ELARD		70,00 €
		804,50 €

PARTICIPATIONS DE LA CAISSE NATIONALE		
congrès national de Toulon 2023 (1500 € + 700 € aide exceptionnelle)		2 200,00 €
avion Antonio CIMMINA déplac, Italie préparation cérémonie 1 ^{er} RFM		99,17 €
fanion de la section de BREST		150,00 €
pipier band du 51 ^{ème} HD le 28/2 Arc de Triomphe		100,00 €
		2 549,17 €

FRAIS DE REPAS LES AMANDIER (CA du 28/2/2023) 105,00 €

FRAIS TENUE DE COMPTE + carte de dépôt 100,20 €

Gestion site internet national (Jean Christ. ROUXEL) 2023 200,00 €

Le Trésorier National

12 OCT. 2024

Richard LIS